

pour le posséder , & qu'en attendant S. S. y nommera un Grand Vicaire. On ne voit pas non plus que les instances faites auprès du Pape pour l'engager à reconnoître l'Infant Don Carlos , Roi de Naples & de Sicile , & le Roi Stanislas comme légitime possesseur du Trône de Pologne , aient produit aucun effet. Ce sont là de ces points sur lesquels la Cour de Rome n'est pas en habitude de s'expliquer si tôt ; sa déclaration , à moins d'être pour ainsi dire forcée à la faire , est , dans de pareils cas l'une des dernières à paroître. Tout le monde croit néanmoins découvrir que la balance qu'elle tient au sujet des affaires qui sont sur son tapis , panche plus d'un côté que de l'autre. Au reste , il est certain que le Comte Zaluski , qui réside ici pour le Roi Stanislas , est toujours très-bien venu par tout , & confere souvent avec les Ministres de S. S. Depuis peu il a fait imprimer deux Lettres écrites au Pape par deux Evêques de Pologne , dans lesquelles ces Prélats exposent au St. Pere d'une maniere lamentable les miseres dont leur Patrie est accablée , par le grand nombre de Troupes qui y ont ruiné la plûpart des terres. Il faut d'ailleurs que Mr. Zaluski ait , dans ses négociations , bien mérité de la France , puisque le Duc de St. Aignan , Ambassadeur de cette Couronne , vient de lui donner avis que le Roi T. C. son Maître lui a conféré une Abbaye de 4000. écus de rentes. C'est là de quoi engager cet Abbé à travailler encore avec plus de zéle dans ce qui lui est confié.

Au commencement de Mars on a publié à Rome une Bulle du Pape , qui déclare les personnes convaincuës d'homicide , indignes de jouir de l'immunité Ecclésiastique ; qu'elles seront par consequent , tirées des Eglises où elles pourront s'être réfugiées,

pour